

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VASSAN

Compte rendu

Séance du 10 mars 2026 à 19 h, au Bistro de Vassan, situé au 504, route 111

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier

Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

M. Serge Ross, conseiller de quartier

ABSENCES :

M. Éric Dallaire, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 13 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Vassan, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par, Mme Nicole Binet, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 23 septembre 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par Mme Nicole Binet, d'adopter tel quel le compte rendu de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-02

Suivis

a. **Bacs à fleurs – Lac Malartic :** En suivi.

b. **Parc Arc-en-ciel :** Le président rappelle l'historique du projet et mentionne qu'une réponse attendue à la suite de la consultation citoyenne a finalement été fournie par le service de l'ingénierie. Pour la suite, des fournisseurs seront approchés afin d'obtenir des esquisses d'aménagement, basées sur les besoins et le budget d'un parc de proximité. Une proposition est attendue en mai 2026.



- c. **Demande de réduction de vitesse – chemin Blanchette** : À la suite d'une demande de réduction de la vitesse, le dossier a été analysé par le CCSRM. Dans son rapport du 19 novembre 2025, la demande n'a pas été retenue, le chemin Blanchette étant considéré comme un chemin rural, où la limite de vitesse est fixée à 70 km/h.
- d. **Pont 119** : Fermé durant plusieurs mois pour la réfection des culées, le pont a également fait l'objet d'une réfection de sa surface. La capacité de charge est maintenant limitée à 5 tonnes et la largeur a été réduite de 6,8 m à 5,8 m. Aucun calendrier n'est prévu pour une réfection complète pour le moment.
- e. **Demande de clé – Centre communautaire de Saint-Edmond** : Le président a fait une demande de clé, mais n'a pas encore reçu de réponse.
- f. **Enjeux de sécurité** : Les enjeux sont transmis à l'agente-relais. Le président communique avec elle lors d'accidents ou de plaintes afin qu'un suivi soit effectué.
- g. **Motion de remerciements – Gaéтан Gignac** : Une plaque commémorative a été remise le dimanche 5 octobre à 14 h au Bistro de Vassan, en présence d'une dizaine de personnes.
- h. **Gravière – chemin de la plage** : À la suite de plaintes pour feux et déchets, l'installation d'une chaîne, d'un cadenas et de roches massives bloquent l'accès à la gravière depuis le 9 octobre 2025.

4- Conseil de quartier :

a. **Renouvellement des mandats et élections :**

Le mandat des conseillers de quartier est échu et il y a deux postes vacants compte tenu du départ de M. Douglas Simpson et de M. Gaéтан Gignac.

Afin d'être conforme au règlement sur les Conseils de quartier de la Ville de Val-d'Or (2002-23), le président procède au renouvellement des mandats et élection pour un terme d'un ou de deux ans. Dans le but de favoriser l'alternance dans le renouvellement des mandats les termes seront tirés au sort ou seront attribués sur une base volontaire.

i. **Renouvellement des mandats** : Le président demande d'abord l'avis d'intérêt aux conseillers concernés s'ils veulent renouveler leur mandat. Il s'agit de Mme Nicole Binet, M. Éric Dallaire, Mme Geneviève Larche ainsi que M. Serge Ross.

Mme Nicole Binet, Mme Geneviève Larche et M. Ross souhaitent poursuivre. M. Éric Dallaire avait accepté de poursuivre par voie téléphonique.

Aucun autre candidat se manifeste.

Le président déclare la période de renouvellement fermée et déclare le renouvellement de mandats des conseillers sortants.

Il est proposé par M. Serge Ross appuyé par Mme Nicole Binet de renouveler les mandats de Mmes Nicole Binet et Geneviève Larche ainsi que ceux de MM. Éric Dallaire et Serge Ross.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-03

ii. **Élections** : Le président ouvre une période d'élection et demande les mises en candidatures et les avis d'intérêt. Il y a deux postes vacants.

M. Éric Della Valle et M. Sébastien Lambert donnent leur avis d'intérêt. Aucun autre candidat ne se manifeste. Le président ferme la période d'élection.

Il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par Mme Nicole Binet, de déclarer l'élection sans opposition de M. Éric Della Vella et de M. Sébastien Lambert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-04



iii. Alternance des mandats : Tirage au sort ou attribution volontaire

Après discussion :

Les conseillers suivants auront un mandat d'un an : Mme Nicole Binet, Mme Geneviève Larche, M. Serge Ross.

Les conseillers suivants auront un mandat de deux ans : M. Éric Lambert, M. Éric Della Valle, M. Sébastien Lambert.

b. Transmission des résultats du renouvellement de mandats et d'élection au conseil de ville pour fins d'entérinement :

Conformément au règlement sur les Conseils de quartier 2002-23, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par Mme Nicole Binet de recommander au Conseil de Ville d'entériner le renouvellement des mandats d'un an de Mme Nicole Binet, de Mme Geneviève Larche, et de M. Serge Ross, du renouvellement de mandat de deux ans de M. Éric Dallaire ainsi que de l'élection sans opposition de M. Éric Della Valle et de M. Sébastien Lambert pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-05

- 5- **Réparations, rénovations du Bistro (centre communautaire) :** Une liste de réparations, rénovations et améliorations à effectuer a été dressée (nettoyage des murs et des planchers, lave-vaisselle, compresseur, peinture, etc.). Une résolution sera transmise à la Ville afin de déterminer les interventions relevant de celle-ci et de répartir les responsabilités. Il est également mentionné que l'utilisation de la cuisine requiert des installations conformes aux normes du MAPAQ. L'acquisition d'un lave-vaisselle à haute température est demandée depuis trois ans.

Considérant :

- La nécessité d'avoir des services de proximité afin de favoriser une vie communautaire saine et épanouissante;
- L'implication soutenue de nombreux bénévoles;
- La participation citoyenne;
- L'impact sur un grand nombre de citoyens;
- Les demandes du MAPAQ;
- La nécessité d'assurer des locaux salubres, sécuritaires dont nous pouvons être fiers;
- Le désir d'être attractifs pour les citoyens actuels et futurs;
- Le temps écoulé depuis des demandes répétées.

Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé par M. Serge Ross de demander à la Ville de considérer les demandes d'intervention au Bistro de Vassan de la part de Vision Vassan notamment en regard des demandes du MAPAQ, des considérations de salubrité et de fonctionnalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-06

- 6- **Vitesse dans le village de Vassan : Demande d'installation de radars pédagogiques aux entrées du village de Vassan :** À la suite du dépôt d'une pétition de 256 signatures par une citoyenne auprès du MTMD en septembre 2025, demeurée sans réponse, le conseil de quartier réitère sa demande d'installation de radars pédagogiques aux entrées du village.

Considérant :

- Les demandes répétées de la part des citoyens;
- Les allégations répétées de vitesse excessive dans le village de Vassan et aux abords de l'école;
- La pétition de 256 noms réclamant au MTMD d'agir;
- L'appui de la Ville de Val-d'Or;



- L'appui du Conseil de quartier de Vassan;
- La responsabilité des citoyens de protéger les enfants et les personnes;
- Les nombreuses interventions policières sans réel effet de dissuasion.

Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé par M. Serge Ross de demander à la Ville de réitérer la demande d'installer immédiatement des radars pédagogiques aux entrées du village de Vassan auprès du MTMD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-07

7- Pont Champagne - capacité portante : Le président rappelle l'historique du pont, dont la capacité est passée de 12 tonnes à 8 tonnes en 2015, puis à 5 tonnes à l'automne 2024. Des travaux de stabilisation des culées ont été réalisés par le MTMD et une évaluation est en cours pour ajuster la charge permise. Bien que le ministère envisage 8 tonnes, le conseil de quartier souhaite préserver la capacité d'origine de 12 tonnes.

- Considérant que le Pont Champagne est cité au niveau patrimonial;
- Que le MTMD est propriétaire de ce pont;
- Que la loi sur la protection du patrimoine oblige le propriétaire de faire l'entretien et les réparations nécessaires à sa préservation et à son utilité;
- Que le Conseil local du Patrimoine et de la culture a interpellé le MTMD pour qu'il agisse dans ce dossier;
- Que la demande de réparation date d'une résolution de la ville de 2015;
- Que la Ville a réitéré une résolution en 2024 demandant la restauration;
- Que les agriculteurs, les citoyens sont pénalisés;
- Que les services de sécurité, d'ambulance, de collecte des déchets, de transport scolaire sont affectés;
- Que la capacité de 12 tonnes a été abaissée à 8 tonnes puis à 5 tonnes;
- Que ce chemin peut servir de voie d'évitement et de contournement.

Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyer par Mme Nicole Binet, de demander à la Ville d'interpellé le MTMD afin qu'il fasse les interventions nécessaires afin de rendre le pont Champagne cité patrimoniale à sa condition d'origine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-08

8- Budget :

- a. Trésorerie :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1760,65 \$.
- b. Décaissement - Cercle des fermières de Saint-Edmond :** Une somme de 500 \$ a été versée vers la mi-février pour la réalisation du projet Internet.
- c. Demande de commandite : Journée Cabane à sucre Vision Vassan : 500 \$**
Afin d'appuyer Vision Vassan dans la tenue de l'activité Cabane à sucre et compte tenu des retombées positives pour la communauté, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par Mme Nicole Binet, d'octroyer la somme de 500 \$ pour la journée Cabane à sucre du 7 mars 2026 à Vision Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-09

- d. Projets structurants - Demande de décaissement pour les projets structurants en 2026 :** Aux fins des projets structurants pour le conseil de quartier de Vassan, il est proposé par M. Serge Ross,



appuyé par Mme Nicole Binet, de demander le décaissement de 2500 \$ pour l'année 2026 et que le libellé du chèque soit fait au nom de Mme Geneviève Larche, trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-10

9- Varia

- a. **Chemin Harricana – Développement** : Question sur la rampe de mise à l'eau et le développement résidentiel possible.
- b. **Densification rurale** : Les citoyens demandent que les terrains en arrière du Bistro sur le Chemin des loisirs soient développés puisque la ligne d'eau passe sur ce chemin.
- c. **Règlement sur les animaux et tarification** : Une citoyenne a signalé avoir reçu près de 500 \$ en contraventions pour trois licences payées en retard, sans mention de la date limite de paiement sur les avis. Le président vérifiera si une réglementation différente s'applique aux secteurs rural et urbain et comment la tarification doit être appliquée.
- d. **Station de pompage voisine du Bistro - Aire de non-stationnement** : Le contracteur va envoyer une photo, car il a une entrave quand les voitures stationnement en avant de celle-ci. Il demande que des mesures soient prises.
- e. **Asphaltage du Chemin de la plage** : Une personne demande une rencontre avec les ingénieurs ou une réponse à sa demande.
- f. **Proposition d'activité de ramassage et de nettoyage ce printemps** : Mme Nancy Burrows propose une activité de nettoyage de printemps. Les conseillers sont d'accords et sont ouverts à recevoir son projet.
- g. **Demande de vigilance - Plantation de saules** : Mme Rachel Pelletier fait part de son inquiétude face à une plantation extensive dans la région de La Corne. Elle appelle à la vigilance et demande l'appui du Conseil de quartier. Le président l'invite à consulter la MRC afin qu'elle en tienne compte dans son PDZA.

10- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier de Vassan aura lieu mardi le 9 juin 2026, à 19h au Centre communautaire de Saint-Edmond.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par Mme Nicole Binet, de lever la séance. Il est 20 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VAS2026-03-11

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

